



## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

### SEANCE du 22 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2021

Compte rendu affiché le 26 juillet 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Membres excusés** : GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER) –GAYET Véronique (pouvoir à Yves PERALDO) - SERAILLE Marielle (pouvoir à Yvette BRETONNIER) - LOISON Thierry (pouvoir à Sandrine BOINON)

Monsieur le Maire ouvre cette dernière séance avant les congés d'été par la lecture des pouvoirs donnés par les absents et excusés.

#### • **Présentation du règlement du marché forain et du logiciel de gestion.**

Monsieur le Maire expose que le règlement du marché forain présenté ce soir a été adressés aux conseillers municipaux pour une lecture préalable et qu'il a fait l'objet du travail en commission « marché forain » puis en réunion d'adjoints. Il donne la parole à Madame Odile VERMARE, conseillère municipale déléguée au marché forain. Elle énonce les points importants du règlement notamment les lieux et horaires des marchés, la réglementation liée aux emplacements, la création d'une commission consultative pour créer le dialogue entre élus et commerçants non sédentaires, la réglementation concernant les commerçants non sédentaires, la gestion des abonnés et de leur ancienneté, la gestion des déchets et l'obligation de laisser les emplacements propres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation de ce règlement pour une application au 6 septembre 2021 par vote : Oui (19 dont 4 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0.

Madame Odile VERMARE présente ensuite le logiciel de la société ILTR, GEODP placier se gère avec un smartphone, une imprimante et un logiciel sur un ordinateur. Il permet : la gestion de l'assiduité des forains, le contrôle des pièces justificatives, les paiements, la création d'un annuaire...

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rencontrer le commercial afin de négocier les tarifs présentés pour ce logiciel et sa maintenance.

Monsieur le Maire souhaite faire évoluer les coûts des emplacements de manière raisonnables afin de prendre en compte les interventions des services municipaux lors des marchés du lundi et samedi. Il expose que les marchés aux veaux et forain sont réputés sur le territoire et bien au-delà et qu'il faut continuer à développer leurs activités.

#### • **Création de la SPL pour Escap'ad et prise de capital par la commune.**

Monsieur le Maire présente les documents adressés aux Conseillers Municipaux pour lecture ayant pour objet la création d'une SPL pour Escap'ad.

Cette nouvelle structure mettra fin à la délégation de service public (DSP) qui avait débuté dès la construction de cet équipement en 2003, et cela afin de faciliter sa gestion. En effet cet établissement ludique composé d'une piscine mais aussi d'un bowling et un espace fitness et le passage en SPL a été le fruit d'une réflexion lancée suite aux difficultés de gestion du bâtiment (la CCMDL est propriétaire d'Escap'ad), une volonté de maîtrise du coût mais du suivi de l'entretien du bâtiment dévolu au délégataire jusqu'à présent.

Au sein de la CCMDL, il y a un autre établissement du même type est géré directement : le bassin d'Hurongues. La fin programmée de la DSP le 31-12-2021 avec RECREA et l'expérience désormais acquise avec le site de Hurongues ont provoqué une réflexion qui a mené à un passage en SPL (Société Public Local). Cette nouvelle structure permettra plus de facilité dans la gestion du personnel mais aussi du service, en générera moins de frais de gestion qu'en DSP.

La décision de création d'une SPL a été prise par la CCMDL avec la création d'un capital de 65 000 € assorti d'un engagement de la CCMDL de maintenir son engagement financier.

L'investissement des communes va permettre de constituer une trésorerie mais il ne sera pas demandé aux communes membres de la SPL de participer en cas de déficit.

Pour le capital, après la CCMDL majoritaire (60% du capital), la commune de Saint Laurent de Chamousset sera le premier actionnaire avec une participation de 13 000 € (20 % du capital). Les autres membres seront les 13 communes de l'ancienne communauté de communes « Chamousset en Lyonnais » avec une participation au capital calculée en fonction du nombre d'habitants (représentant 20 % du capital).

Une décision modificative sera nécessaire pour le versement de cette participation à la CCMDL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune dans capital de SPL à créer pour la gestion du centre aquatique Escap'ad à hauteur de 13 000 €, par un vote : Oui (19 dont 4 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0.

Madame Sandrine BOINON demande comment sera organisé le conseil d'administration. Monsieur le Maire répond que 3 élus du Conseil Municipal seront à nommer pour siéger au conseil d'administration.

#### ● **Pôle culturel : acquisition V.E.F.A.**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de démolition de l'ancienne Maison Sarrazin. Il présente la proposition de construction du futur bâtiment de la société ARB Promotion Immobilière des Monts du Lyonnais, représenté par Monsieur Alain BADOIL. La commune ferait ensuite l'acquisition de la partie pôle culturel et éventuellement de la surface commerciale au rez-de-chaussée en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement). Il rappelle, que pour la faisabilité du projet immobilier, le pôle culturel sera situé à l'étage. La première ébauche de bâtiment le situait au rez-de-chaussée, mais ce nouveau projet ne remet pas en cause le travail effectué et la participation des élus et des associations concernées pour la conception de ce projet.

La proposition financière pour les locaux du pôle culturel serait de 630 000 € HT (aménagement complet des locaux) pour 263 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire souhaiterait que les travaux s'accélérent avec notamment un dépôt de permis de construire au 31 décembre 2021 au plus tard. Il faudra ensuite attendre la commercialisation des logements pour obtenir une livraison du bâtiment en 2023.

L'architecte du bâtiment sera Michel MEUNIER de la société AEXCO. La société ARB Promotion Immobilière des Monts du Lyonnais rachètera le tènement au prix de 230 000 à 240 000 € à l'EPORA.

Madame Sandrine BOINON pose la question de la localisation de l'Office du Tourisme. Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable qu'il soit situé Place du Plâtre, et qu'il a contacté les propriétaires d'une maison situé à l'angle de la Place du Plâtre. Ces derniers seraient vendeurs.

Pour le local commercial, la commune pourra avoir un droit de regard sur l'installation du commerce. Madame Yvette BRETONNIER propose que la commune achète le local commercial afin de pouvoir choisir le commerce à installer, et de le louer afin de faciliter l'installation d'un commerçant et éviter qu'il parte au plus offrant.

Monsieur le Maire précise que le prix du local commercial est de 114 000.00 € H.T sans aménagements et que la commune va lancer des investissements et des travaux à financer.

Monsieur Yvan SIMON propose de continuer la réflexion sur le local commercial et qu'il est important ce soir de se prononcer sur l'acquisition du pôle culturel.

Madame Odile VERMARE alerte sur le fait que l'acquisition en VEFA risque de bloquer la subvention de la DRAC.

Monsieur le Maire rappelle que le travail effectué en amont pour la commission pour le pôle culturel sera intégré et que désormais un travail sera fait avec l'architecte et la commission sur les plans et l'aménagement.

Madame Odile VERMARE est gênée que le projet du pôle culturel à l'étage n'ait pas été présenté aux associations concernées même si elle valide le projet présenté.

Monsieur Yvan SIMON expose que le projet actuel a repris le travail effectué par la commission avec le même architecte mais en intégrant des espaces de stationnement nécessaire à la viabilité du projet.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques et propose désormais de travailler sur ce nouveau projet.

Monsieur le Maire propose un vote sur la question de l'acquisition en VEFA du pôle culturel au 1er étage du futur bâtiment d'une surface de 263 m<sup>2</sup> et un montant de 630 000 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition : Oui : 14 (dont 3 pouvoirs) – Abstentions : 5 (dont 1 pouvoir). – Non : 0.

Il demande aussi au Conseil Municipal l'autorisation de commencer les négociations pour l'acquisition par la commune de la maison de Monsieur et Madame BROUILLY Place du Plâtre. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Acquisition d'un véhicule au service technique municipal.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il propose l'acquisition d'un camion benne en remplacement de celui de la commune, arrivé en fin de vie. La benne « ampliroll » permettra de déposer la benne sur le sol et facilitera le chargement des déchets des espaces verts, des engins sans système de rampe.

Après une consultation de trois sociétés avec différentes marques et des difficultés pour obtenir des prix, il propose de retenir la proposition de la société Renault (Garage MICHAUD) pour un Renault Master au prix de 47 264.00 € TTC avec une reprise à 2 000 € pour l'ancien véhicule et le versement de 1 000 € pour la réservation.

Monsieur le Maire propose un vote pour l'acquisition de ce véhicule qui sera livrée et payable en janvier 2022. Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Oui : 19 (dont 4 pouvoirs) -Non :0 - Abstention : 0

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Monsieur Roger MAZARD :** Il présente le compte-rendu de la commission « bâtiments » et notamment le travail effectué sur les travaux de mise en accessibilité. Des devis ont été demandés pour la création de WC accessibles au dojo et d'une rampe d'accès. Il expose avoir pris rendez-vous avec une société pour la fourniture de toilettes préfabriquées et autonettoyantes pour la place des Roches. Il annonce que les travaux de l'entreprise COURBIERE pour la signalétique et l'accessibilité des bâtiments sont terminés et feront l'objet d'une réception, que les travaux de la salle Suzanne FOUGEROUSE pour la peinture et l'éclairage, le changement des menuiseries à ERGALIS sont engagés après validation du Conseil Municipal

Pour la Maison de Santé, suite au départ de Monsieur PERRON, Monsieur le Maire propose la vente de la plaque signalétique au prix de 63 € HT. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Madame Sandrine BOINON** évoque les difficultés rencontrées pour l'impression et la distribution de la lettre d'information de juillet 2021.

Pour le site internet, une présentation sera faite au prochain Conseil Municipal avec des illustrations et des photographies de très grande qualité de Sylvie OLLON. Elle annonce que lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2021, une photographie de tous les membres du Conseil Municipal sera prise par Sylvie OLLON.

Pour le Groupement des 4 cantons, elle rend compte d'une réunion très constructive et des réflexions actuellement en cours au sein de cette association pour un changement de nom, mais aussi sur les actions à mener, sur l'importance des Comices, le partage du matériel... Le manque de bénévoles touche aussi cette association et une proposition a été faite de recherche de compétence au lieu d'attendre les volontaires.

Elle intervient aussi au nom de Monsieur Thierry LOISON, conseiller municipal délégué à l'économie absent et excusé ce soir. Elle précise que pour le livret de présentation des commerces et activités de la commune, des ajustements sont en cours mais cette publication devrait être proposée en septembre pour une première lecture.

**Madame Isabelle LOTISSIER** présente le travail de la commission « association » pour le Forum. Le lieu d'organisation sera l'Esplanade du Grand Cèdre au lieu de la Place du Plâtre. Pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire du forum, il sera proposé un défilé des associations et un apéritif dinatoire.

Elle remercie les conseillers municipaux pour leur aide pour le service des pieds de cochon le 14 juillet au soir.

Monsieur le Maire intervient au sujet de la Vogue et souhaite remercier la MJC et le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais pour l'organisation de cette manifestation. L'ambiance des bals a été très bonne.

Pour le fleurissement, Madame Isabelle LOTISSIER énonce les projets : Installation d'une maison à livres au parc public (Le Grenier à la Page), Fabrication un hôtel à insectes en partenariat avec des élèves du Collège.

Monsieur Ludovic CARRET expose que l'installation de la cabane du poulailler du parc public a été réalisée pendant une semaine par Monsieur Gilles BERTHOUD et Monsieur Daniel DELORME. Le Conseil Municipal les remercie et il est proposé de leur offrir un repas.

Madame Géraldine SOLEYMIEUX présente la réunion avec les volontaires pour l'entretien. Monsieur Damien MORLIERE de l'ALSH a été associé pour la participation des enfants pour la réalisation d'affiches de présentation des poules, la réalisation de mangeoires...

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de sa rencontre avec la responsable de ville et villages fleuris du département du Rhône pour l'obtention d'une fleur.

**Madame Yvette BRETONNIER** remercie le Conseil Municipal pour l'organisation et la participation à la journée du 14 juillet. Tout le monde à jouer le jeu malgré la pluie.

**Monsieur Yvan SIMON** expose que les appels d'offre pour l'aménagement de la rue Grange Thival sont terminés avec deux réponses d'entreprises en cours d'analyse.

Il présente un projet d'aménagement pour la rue Cour Denis afin d'améliorer la sécurité avec la création d'une place livraison en face du magasin Gayet BLAD et d'un stop au carrefour de la rue Cour et la rue Sébastopol (stop sur la rue cour Denis).

La commission communication doit maintenant s'occuper de la partie touristique du panneau « Point Information ».

**Monsieur Ludovic CARRET** présente la prise en charge par la CCMDL de fourniture de haies pour les agriculteurs et cela afin d'éviter des ruissellements en cas de fortes pluies.

Les travaux de maçonnerie de la salle polyvalente seront effectués au mois d'octobre ou par soustraction. Le nouvel accès pourrait être anticipé. Monsieur le Maire intervient et met en avant la grande qualité du travail des entreprises.

**Monsieur Fabrice BONNET** fait le point pour le marché aux veaux avec des effectifs qui remontent à environ 90 veaux et la réouverture de la mezzanine qui apporte un peu de vie. Il annonce aussi que l'association pour la promotion du marché aux veaux offrira un apéritif le 2 août 2021 sous la halle à 10h30.

Monsieur le Maire intervient au sujet de la promotion du marché afin donner suite à la réunion du mois de mai et se rapprocher du vice-président de la Région délégué à l'agriculture, Monsieur Jean-Pierre TAITE.

## Questions diverses.

Monsieur le Maire présente un projet de délibération pour la CLECT de la CCMDL. Il faut nommer un représentant et un suppléant. Après un vote, Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire est nommé titulaire, et Madame Gwendoline CHALON est nommé suppléante.

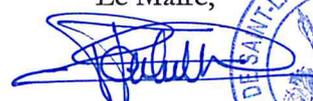
Madame Isabelle LOTISSIER présente le projet de convention de partenariat avec la CCMDL pour le réseau des bibliothèques.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI souhaite la création d'un conservatoire des races de volailles.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



P. VARLIETTE